

Déclaration liminaire

CDEN du 25 février 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN a pour thématique la préparation de la rentrée 2025. Pour préparer cette rentrée à venir et l'avenir de nos élèves petits et grands, il nous faut bien évidemment tenir compte de la réalité du terrain tant dans ses difficultés que ses réussites car restreindre cet exercice à une logique purement comptable serait indécemment. Dans notre liminaire, nous n'allons pas parler de réalités nationales. Nous allons nous concentrer sur nos réalités locales, même si ces dernières sont bien souvent très semblables aux réalités nationales.

Chacun ayant préparé cette instance, sans doute en jetant *a minima* un œil sur les comptes-rendus syndicaux du dernier CSA-SD comme sur leurs liminaires, ou encore sur les réponses à leurs questions, nous allons simplement résumer les points que nous abordions dans notre liminaire et les compléter par des points qui intéressent plus directement les élus politiques qui siègent dans cette instance.

Au fil du temps, nous avons vu évoluer les documents mis à notre disposition. Si nous ne pouvons que constater l'amélioration constante du tableau des mesures, et nous en remercions sincèrement nos collègues de la division des MAPI, nous ne pouvons que déplorer la baisse de qualité du contenu du document de travail. En effet, les informations chiffrées nous permettant des comparaisons et une analyse fine sont de moins en moins nombreuses. D'ailleurs, malgré notre remarque, le document de travail proposé aux membres du CDEN n'indique toujours pas le nombre d'élèves attendus à cette rentrée 2025. Mais ces mêmes membres auront pu trouver la réponse au moins dans le compte-rendu du SE-Unsa puisque, à notre question, vous nous avez répondu, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que 1 825 élèves en moins étaient attendus dans les écoles du Bas-Rhin à la prochaine rentrée, soit, si nos calculs sont exacts, un total de 92 763 enfants.

Nous ne reviendrons pas non plus sur ce que nous qualifions de « *prose fort intéressante agrémentée de quelques tableaux flatteurs et de quelques chiffres tout aussi flatteurs* ». Nous illustrions ce propos par le taux d'encadrement en baisse mais dont la comparaison par des chiffres bruts était faussée, ne serait-ce que par le fait que le dédoublement des classes de GS, CP et CE₁ à peine commencé en 2018 était terminé en 2024.

Nous ne reviendrons pas non plus sur la suppression de la règle, certes locale, mais tellement sage, des décharges exceptionnelles de direction liées au rattachement d'un poste RASED à une école. Pourtant le coût en ETP était faible voire négligeable car s'élevant à moins de trois l'année dernière selon Monsieur Ladaique, dernier chiffre en notre possession, notre cinquième question de cette même liminaire restant à ce jour sans réponse.

Nous ne reviendrons pas non plus sur la crise du remplacement. Chacun ici a pu en mesurer l'ampleur : parents dans les écoles de leurs enfants, élus dans les écoles de leur commune, représentants du personnel par les remontées des collègues et vous-même, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par les remontées des IEN. Nous ne pouvons imaginer que cette crise du remplacement pourrait être endiguée par la création de seulement quinze postes de remplacement. Nous imaginons même que, malgré ces quelques ouvertures, elle risque de s'amplifier.

Nous reviendrons par contre sur la situation des RASED, situation tendue alors même que la loi sur le handicap fête ses 20 ans. Vous mettez fin à une politique initiée par votre prédécesseur, à savoir la suppression des postes RASED dès lors qu'ils ne sont pas pourvus depuis 5 ans. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir cette revendication portée par le SE-Unsa aboutir. Par contre, nous allons vous demander deux choses.

- Premièrement, de recréer des postes RASED à hauteur des besoins, et au moins à hauteur de l'existant en 2005, vous savez, l'année de la loi handicap.
- Deuxièmement, de mettre en place les moyens suffisants pour rendre ces postes attractifs comme ils l'étaient avant les coupes sombres d'un ancien président de la république. Les plus anciens ici se souviennent aussi bien que moi qu'il a fallu rendre des centaines de poste lors du règne de cet ex-

monarque, pardon de cet ex-président, et que les suppressions ont particulièrement impacté ces enseignants spécialisés, enseignants spécialisés qui ne sont jamais revenus sur des postes qu'eux-mêmes qualifiaient de précaires puisque servant de mesure d'ajustement.

Nous allons maintenant aborder un autre sujet, celui du bilinguisme et celui de l'immersif.

En ce qui concerne le bilinguisme, nous avons plusieurs remarques à faire.

Commençons par la nouvelle école KRIMMERI dans le quartier de la Meinau. D'ailleurs nous espérons que la rentrée en septembre 2025 dans cette école ne se fera pas à l'image de celle de l'école Mentelin en septembre dernier qui a été, pour utiliser un langage politiquement correct, particulièrement perturbante pour usagers comme pour professionnels. Nous comptons sur Madame TURAN pour y veiller. Mais là n'est pas notre propos dans cette instance même si cela reste notre souci.

Dans le tableau des mesures, nous notons que 49 élèves de cette école sont inscrits dans le cursus bilingue. Or lors du dernier CSA-SD, nous avons plus qu'évoqué cette problématique et de l'opportunité d'ouvrir des classes bilingues sur ce site, malgré l'insistance des politiques locaux. Le report de l'ouverture d'un nouveau site bilingue aurait pu et même aurait dû être décalé, d'autant plus que Madame l'adjointe au Maire, lors de la dernière réunion publique, nous avait assuré que tous les élèves demandant la poursuite de leur scolarité en cursus bilingue bénéficieraient systématiquement d'une dérogation de secteur communal si besoin.

Nous notons donc l'ouverture d'une classe maternelle bilingue dans cette nouvelle école.

Ce qui nous interroge sur l'instant, ce n'est finalement pas tant l'ouverture d'une classe bilingue maternelle même si... mais bien le sort des élèves inscrits en élémentaire bilingue et qui n'auront pas d'enseignements en allemand. Madame TURAN, pouvez-vous nous assurer que ces élèves pourront bien poursuivre leur scolarité dans ce cursus ? Monsieur l'Inspecteur d'Académie, allez-vous fermer un poste bilingue dans une autre école du secteur pour en rouvrir une à l'école Krimmeri ? A moins que vous n'envisagiez finalement d'ouvrir un poste bilingue en juin alors même que vous nous avez affirmé que la carte bilingue serait close après cette phase préparative ?

En ce qui concerne l'immersif, ces classes également appelées « Tomy UNGERER » n'attirent pas, du moins pas dans l'enseignement public. Pour preuve, le retrait du poste dédié à l'école Albert Legrand de Strasbourg.

Par contre, et là nous nous adressons plus particulièrement au représentant de la CEA, nous nous interrogeons sur l'usage des fonds publics qui vous sont confiés.

Cela peut paraître surprenant d'aborder ce point dans cette instance et quelques explications sont nécessaires. La lecture du magazine « Toute l'Alsace » de janvier dernier a attiré notre attention : trois pages sur les écoles privées ABCM et la citation de la structure Haguenovienne, structure en recherche de développement actuellement et dont la recherche active de fonds pour ce faire est un secret de polichinelle. Comment traduire ces trois pages ? Pages informatives ou pages publicitaires gratuites pour cette structure privée ?

De plus, on y apprend que la CEA utilise les fonds publics dont elle a la gestion pour soutenir ces structures privées. Et pas une subvention minime mais un « soutien » à hauteur de plus d'un demi-million d'euros. 520 000€ d'après cette publication de la CEA.

Est-ce à penser que tous les collèges publics d'Alsace dont vous avez la charge sont dans un état suffisant tant dans le bâti que dans les besoins en fonctionnement ? Nous savons que non et nous pourrions vous en apporter la preuve par des situations concrètes si vous faisiez suite à la demande d'audience de la formation spécialisée du CSA-SD, demande de longue date d'ailleurs.

Est-ce à penser que toutes les communes d'Alsace n'ont pas besoin d'un « soutien financier » pour rénover ou entretenir le bâti scolaire dont elles ont la charge ?

Est-ce à penser que les projets de classes de découvertes n'ont aucun besoin de financement et n'auraient donc pas besoin d'un « soutien » pécuniaire ? Nous savons tous ici que si. Et le retour des subventions du Conseil Général à l'époque serait sans doute une option plus égalitaire. N'oublions pas que les élèves des familles les plus défavorisées ne sont pas dans le privé, et encore moins dans les écoles ABCM.

Nous tenons à réaffirmer que pour l'UNSA Education comme pour le SE-Unsa tout comme pour l'UNSA, la règle d'or devrait être « **fonds publics écoles publiques, fonds privés écoles privées !** ».

Enfin et pour conclure, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous posons une question très simple : si les mesures que vous proposez sont adoptées en l'état, quel sera le nombre de postes disponibles pour les phases d'ajustement de juin et de septembre ?

Je vous remercie.